



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 15 décembre 2020

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 40
Voix favorables : 40
Voix défavorables : 0
Abstention : 0

DELIBERATION
N° CFVU 2020-38-FCV-02

*relative au régime des études et contrôle des connaissances du Diplôme d'Université
Expertise sociale en Administration et liquidation des entreprises en difficulté*

Année universitaire 2020/2021

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-2 et L. 712-6-1,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil de la Faculté de Droit en date du 3 décembre 2020.

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

*Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances du Diplôme d'Université
Expertise sociale en administration et liquidation des entreprises en difficulté sont fixées comme
suit,*

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er. Objectifs de la formation

Le Diplôme a pour objectif d'amener à une spécialisation en droit social des entreprises en difficulté et de maîtriser les relations sociales dans un contexte de restructuration et de liquidation des entreprises en difficulté. Des éléments relatifs aux acteurs et aux organisations professionnelles, ainsi qu'aux institutions juridictionnelles s'imbriquent aux éléments juridiques dans une perspective opérationnelle. Surtout, la formation offre une expertise en droit social des entreprises en difficulté dans un contexte international et européen renouvelé.

ARTICLE 2. Conditions générales d'accès.

L'accès au Diplôme d'Université « Expertise sociale en administration et liquidations des entreprises en difficulté » est ouvert :

- Etudiants ou stagiaires inscrits dans un Master relevant de la mention « Administration et liquidation des entreprises en difficulté » (ALED) ;
- Professionnels titulaires d'un Master ALED ou d'un diplôme professionnalisant, tels que Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, ENM, Diplôme d'expertise comptable ou autres ;
- Etudiants inscrits dans un Master Droit social ou équivalent, ou dans un Master Droit des affaires ou équivalent (Juriste d'entreprise, DJCE...) ;

- Autres personnes ayant bénéficié d'une procédure de validation des acquis, après accord du directeur et de la commission pédagogique.

Dans tous les cas, la sélection se fait sur la base d'un dossier de candidature, assorti d'un éventuel entretien avec le comité pédagogique.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 3. Organisation de la formation

Le Diplôme d'Université « Expertise sociale en administration et liquidations des entreprises en difficulté » est organisé en deux Unités d'Enseignements (UE). Les enseignements et les modalités de contrôle des connaissances sont explicités en annexe du présent document.

L'effectif maximal de la promotion est fixé à 25 participants.

Titre III – MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 5. Organisation des examens

Le Diplôme d'Université Expertise sociale des restructurations et liquidations des entreprises en difficulté comporte une seule session d'examen.

ARTICLE 6. Modalités d'organisation de la session unique d'examen

Le Diplôme d'Université Expertise sociale en administration et liquidations des entreprises en difficulté est composé de deux UE comprenant 19 modules distincts obligatoires. Le premier module est un module introductif visant à donner aux apprenants les prérequis nécessaires au bon suivi de la formation et ne donne pas lieu à évaluation. Les UE et les modules qui constituent le reste du diplôme se valident de la manière suivante :

UE1 :

- Un QCM en ligne, noté sur 20 et coefficient 1.
- La réalisation d'un dossier professionnel en groupe, noté sur 20 et coefficient 2.

UE 2 :

- Un cas pratique transverse prenant la forme d'un examen écrit de 3h, noté sur 20 et coefficient 2.

Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.

TITRE IV – VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 7. Condition de validation du diplôme

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit obtenir une note moyenne de 10/20 à l'ensemble du diplôme, soit 50/100. Le jury du diplôme peut octroyer des points de jury.

ARTICLE 8. Redoublement

Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois à titre exceptionnel par les responsables de la formation après avis du comité pédagogique. Il donne lieu à un parcours de formation personnalisé avec capitalisation des notes obtenues supérieures ou égales à la moyenne.

ARTICLE 9. Délivrance du diplôme

L'obtention du diplôme donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Toulouse, le 15 décembre 2020



Hugues Kenfack
Le président de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire

Diplôme d'université
Expertise sociale des restructurations et liquidation des entreprises en difficulté
Cycle Formation continue

Régime des études et des contrôles de connaissances 2020-2021

Semestre	Libellé UE	Libellé Enseignement	Statut	Heures CM Présentiel	Heures CM Distantiel	Modalité d'évaluation	Coefficient	Points	
Annuel	Prérequis		Obligatoire			Non évalué			
		UNJF : les relations individuelles et collectives du travail : sources et contrats de travail			30				
		FUN : Droit des entreprises en difficultés			21				
		UE 1 : Pratique et gestion des risques sociaux		Obligatoire			QCM en ligne et Dossier professionnel - Travail en groupe	1 2	20 40
		module introductif ligne			18				
		module 1 : séminaire débat	4						
		module 2 : Les acteurs	7						
		module 3 : LA poursuite de l'activité	4						
		module 4 : Le sort des créances sociales et salariales	4						
		module 5 : Les licenciement en procédures collectives	7						
		module 6 : L'AGS	7						
		module 7 : le contentieux	4						
		module 8 : séminaire d'actualisation	4						
		module 9 : Compétences transversales	7						
		UE 2 : Aspects internationaux et européens		Obligatoire			Cas pratique transversal Ecrit de 3 h	2	40
		module introductif ligne			14				
		module 10 : Les avancées du droit européen	7						
		module 11: l'AGS et le droit européen ligne			3				
		module 12 : LA faillite internationale et les salariés	7						
		module 13 : les lois types de la CNUDCI ligne			3				
	module 14 : séminaire de méthodologie juridique	14							
	module 15 : séminaire d'actualisation	3							
	TOTAL			77	38			100	

TOTAL VOLUME HORAIRE DIPLOME HORS EXAMENS	115
TOTAL VOLUME HORAIRE DIPLOME AVEC EXAMENS	118